

son suffrage est une déshonorante bassesse, une sordide avarice, une trahison contre le bien public ; celui qui s'en rend coupable mérite à tout jamais d'être privé du droit de voter. " (Circulaire de l'Arch. de Québec du 26 avril 1875).

Il n'y a pas de gouvernement en ce monde qui ne rencontre une opposition. Il s'agit de discerner si cette opposition représente l'ambition ou l'intérêt de quelques hommes, ou le désir légitime de l'intérêt du plus grand nombre. Ainsi on peut avoir des sympathies pour tel ou tel parti politique, quand les candidats offrent d'ailleurs les mêmes conditions de moralité et de religion ; mais, dans le cas contraire, que les sympathies soient toujours en faveur des citoyens les plus honorables. Au lieu de se laisser circonvenir par des intrigues, par des promesses fallacieuses, que les électeurs consultent donc leur conscience, et donnent leur voix à ceux qu'elle leur désignera comme les plus dignes de leur confiance, et les plus aptes à s'acquitter de la noble, mais difficile mission de représentants du peuple et de législateurs.

Les Pères du IV^e Concile Provincial de Québec ont insisté d'une manière particulière sur l'obligation de bien s'acquitter de cet important devoir. " Souvenez-vous que Dieu jugera un jour vos élections ; il vous demandera compte de vos intentions, de votre choix, de votre suffrage, de vos paroles et de vos actes dans l'exercice de ce droit important. En même temps que la constitution vous donne la liberté de choisir vos mandataires, Dieu vous fait une obligation de n'user de cette liberté que dans la vue du bien public, et de ne donner vos suffrages qu'à des hommes capables de le procurer, et sincèrement disposés à le faire. De là suit une autre obligation pour vous ; celle de vous appliquer à bien connaître ceux qui briguent vos suffrages. Certes, vous seriez coupables d'une bien grande imprudence devant Dieu et devant les hommes si vous donniez votre choix au premier venu qui se présente avec de belles paroles, sans vous mettre en peine de sa capacité et surtout de ses principes. "

Mgr Igitace Bourget, d'heureuse mémoire, a tracé à ce sujet quelques règles que nous rappellerons en terminant, parce qu'elles résument admirablement tout ce qu'on peut dire sur cette grave question :

1^o *Quels sont ceux pour qui on peut voter ?* — " Afin de vous mettre en état de faire de bonnes élections, en choisissant des